

# CONSERVATOIRE FAUNISTIQUE REGIONAL

## RÉFÉRENTIEL FAUNISTIQUE: Inventaire de la faune du Nord-Pas-de-Calais: Raretés, Protections, Menaces et Statuts

Version décembre 2018



Photographies : Thomas Cheyrezy, Daniel Haubreux, Baptiste Hubert et Gaëtan Rey © CEN.

# RÉFÉRENTIEL FAUNISTIQUE: Inventaire de la faune du Nord-Pas-de-Calais: Raretés, Protections, Menaces et Statuts

**Réalisation:** Conservatoire faunistique régional

**Direction de l'étude :** José Godin (GON) et Cédric Vanappelghem (CEN 5962)

**Coordination :** Gaëtan Rey (CEN 5962) et Robin Quevillart (GON)

**Élaboration-Mise à jour:** Sébastien Verne (GON) et Gaëtan Rey (CEN 5962)

## Collectif faunistique du référentiel

**Amphibiens/ reptiles :** José Godin (GON) et Robin Quevillart (GON).

**Araignées :** Sylvain Lecigne et Vincent Santune (GON).

**Avifaune :** Membres de la Centrale Oiseaux : Christian Boutrouille (GON), Pierre Camberlein (GON), José Godin (GON), François Sueur (GON), Cédric Beaudoin (GON), Nathan Legroux (GON), Rudy Pischiutta (GON) et Robin Quevillart (GON) et Membres initiaux du collectif : Bernard Bril, Guy Flohart, Richard Gajocha, Daniel Haubreux, Pierre René Legrand, Christophe Luczak, Benoit Papaegy et Alain Ward.

**Bourdons :** Baptiste Hubert (CEN-GON)

**Coccinelles :** Bruno Derolez (GON).

**Coléoptères « aquatiques » :** Daniel Lohez (SENF).

**Coléoptères scarabaeoidea :** Baptiste Hubert (CEN).

**Hétérocères :** Sébastien Verne (GON).

**Mammifères :** Arnaud Boulanger (GON), Vincent Cohez (CMNF), José Godin (GON), Jacky Karpouzopoulos (CMNF).

**Odonates :** Cédric Vanappelghem (GON) et Jean-François Delassale (Picardie Nature)

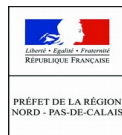
**Orthoptères :** Yannick Cher (GON) et Membres initiaux du collectif : Sébastien Mézière et Pauline Cabaret.

**Rhopalocères :** Daniel Haubreux (GON) et Sébastien Mézière (GON).

**Syrphes :** Cédric Vanappelghem (GON) et Damien Top (Picardie Nature).

**Ce document a bénéficié d'échange de données dans le cadre du RAIN (Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste)**

**Avec le soutien financier de :**



**Avec le soutien technique de :**



**Référence à utiliser :** CFR. 2018, Référentiel faunistique : Inventaire de la faune du Nord-Pas-de-Calais : Raretés, protections, menaces et statuts.

## **Présentation du référentiel par José GODIN, Président du Conservatoire Faunistique Régional**

### **Qu'est-ce qu'un référentiel faunistique régional ?**

Un référentiel faunistique régional est un document faisant état de la liste des espèces de la faune observée ou ayant été observée dans une région donnée. Dans le Nord – Pas-de-Calais, certains groupes faunistiques étudiés depuis longtemps sont assez bien connus (Mammifères, Oiseaux, Reptiles, Amphibiens, Poissons, Odonates, Hyménoptères, Rhopalocères) ; d'autres font l'objet de recherches plus récentes (Orthoptères, Coccinellidés, Araignées, Mollusques), et certains restent totalement méconnus (Vers Oligochètes par exemple). Pour le moment, ce référentiel ne prend donc en compte que les groupes pour lesquels les données sont suffisantes ; il sera complété en fonction des avancées de la connaissance naturaliste. Le référentiel faunistique est donc d'abord une liste taxonomique de la faune avec les noms scientifiques et vernaculaires mis à jour et légitimes.

Le référentiel fait aussi état du statut biologique régional des espèces (reproducteurs, non reproducteurs), de leur statut juridique au regard de la réglementation française et européenne, et de leur niveau de sensibilité en termes de rareté et de menace, exprimé par la catégorie dans laquelle elles sont classées dans les listes rouges mondiale, nationale, régionale ou des pays et régions voisines, établies selon les critères IUCN.

Ce document est publié à une date donnée et constitue donc une photographie de l'état d'une partie de la faune à une période déterminée. Ce n'est donc pas un document « définitif » et il devra être mis à jour régulièrement.

### **Qui a contribué à la réalisation du référentiel faunistique ?**

Le référentiel faunistique régional repose sur le travail des observateurs de terrain qui ont engrangé des milliers de données sur la faune. C'est un travail collectif exemplaire auquel les bénévoles des associations naturalistes régionales sont les principaux contributeurs. Lors de sa création, le Conservatoire faunistique régional (CFR) s'est fixé comme objectif de première action concrète, la réalisation du référentiel faunistique régional, et c'est la réunion des associations régionales que sont le Groupe ornithologique du Nord – Pas-de-Calais (GON), du Conservatoire des espaces naturels du Nord – Pas-de-Calais (CEN) et de la Société entomologique du Nord de la France (SENF) au sein du CFR qui l'a permis.

### **Un référentiel faunistique pour quoi faire ?**

Le référentiel faunistique régional est un outil.

C'est une liste d'espèces régionales (encore présentes ou disparues) pour lesquelles on connaît le statut biologique, la rareté, les menaces auxquelles elles doivent faire face, les niveaux de protection juridique.

Ce document est donc destiné en premier lieu à l'information du public qui souhaite connaître l'état dans lequel se trouve la faune de sa région, aux observateurs de la faune souvent réunis en associations pour leur faire comprendre l'importance de leur action dans le domaine de la connaissance et à ceux qui collectent des données (bureaux d'études).

C'est aussi un outil incontournable d'aide à la décision qui va servir de base à la mise en œuvre de la conservation. Il est donc aussi destiné à l'information des maîtres d'ouvrages et des acteurs institutionnels (services de l'État et des collectivités).

Le référentiel sera donc diffusé sous différentes formes (document papier, document informatisé), et le plus largement possible.

# Légendes et codifications Lépidoptères Macrohétérocères

## **Classe [CLASSE], Ordre [ORDRE], [FAMILLE], [NOM\_SCIENTIFIQUE], [NOM\_VERNACULAIRE]**

La systématique suit celle de la base Muséum national d'histoire naturelle (TAX REF 90).

La taxonomie suit celle de la base Muséum national d'histoire naturelle (TAX REF 9.0).

Les noms vernaculaires suivent ceux du Muséum national d'histoire naturelle (TAX REF 9.0) et Mothiron ([www.lepinet.fr](http://www.lepinet.fr)) lorsqu'ils ne sont pas mentionnés dans TAX REF 9.0.

L'ensemble des taxons cités prend en compte l'ensemble des Macrohétérocères signalés au moins une fois dans le Nord et le Pas-de-Calais depuis la publication du premier catalogue de Le Roi en 1874 sans distinction des espèces introduites ou disparues. Plusieurs taxons douteux dans le Nord et le Pas-de-Calais (relâchés probables ou erreurs possibles d'identifications) sont inclus dans la liste et indiqués comme tels.

### Remarques :

(a) *Euxoa tritici*, *Euxoa nigrofusca* et *Euxoa eruta* étaient confondues jusqu'à récemment. Orhant (2011) mentionne le complexe sous le seul nom *Euxoa tritici*. Cependant, Mothiron (lepinet) n'indique que *Euxoa eruta* dans le Nord et *Euxoa nigrofusca* dans le Nord et le Pas-de-Calais. Il a donc été choisi de suivre Mothiron et nous avons considéré que *Euxoa tritici* sensu Orhant correspond à *Euxoa nigrofusca* et *Euxoa eruta*.

(b) La systématique de *Diachrysia chrysis* et *Diachrysia stenochrysis* est très confuse. Les deux espèces ne semblent différenciables qu'en utilisant des phéromones ou des approches génétique. On ne sait donc pour l'instant pas quelle(s) espèce(s) est (sont) présente(s) dans la région et le nom *Diachrysia chrysis* doit plutôt être compris ici comme complexe *chrysis/stenochrysis* en attendant une clarification de la situation.

## **Difficulté d'identification [DIFF\_ID]**

Afin d'aider les non-experts, des indices de difficulté à identifier les différentes espèces sont donnés à titre indicatif. Ils sont basés sur l'expérience personnelle et les connaissances de S. Verne. Ils seront amenés à évoluer en fonction des erreurs d'identification relevées dans SIRF ou les échanges entre bénévoles et/ou professionnels de la région, et de l'évolution des connaissances sur la faunistique régionale. Leur but est surtout d'attirer l'attention sur la difficulté d'identification de certains taxons, en particulier lorsqu'une dissection des genitalia est nécessaire.

- 1 pas de confusion possible ;
- 2 espèces ressemblantes, mais faciles à distinguer ;
- 3 espèces proches difficiles à distinguer, pouvant nécessiter l'examen des genitalia en cas de doute ;
- 4 Examen des genitalia (ou d'autre(s) caractère(s) microscopique(s)) indispensable.

## **Statut biologique [STAT\_BIO]**

La valeur « 1 » est attribuée aux espèces dont la présence dans la région a été prouvée au moins une fois depuis 1874.

## **Liste rouge de Picardie [LR\_PICARDIE]**

Une liste rouge régionale des rhopalocères et des zygènes a été élaborée en 2016 en Picardie (Picardie nature, 2016) selon les critères retenus par l'UICN en 2012 (UICN, 2012). Seuls les éléments concernant les espèces de la famille des Zygaenidae sont repris ici selon les catégories de menace définies ci-dessous.

### **Catégories de menaces selon UICN (2001, 2003 et 2012)**

- **ÉTEINT (EX)**

Un taxon est dit *Éteint* lorsqu'il ne fait aucun doute que le dernier individu est mort. Un taxon est présumé *Éteint* lorsque des études exhaustives menées dans son habitat connu et/ou présumé, à des périodes appropriées (rythme diurne, saisonnier, annuel), et dans l'ensemble de son aire de répartition historique n'ont pas permis de noter la présence d'un seul individu. Les études doivent être faites sur une durée adaptée au cycle et aux formes biologiques du taxon.

- **ÉTEINT À L'ÉTAT SAUVAGE (EW)**

Un taxon est dit *Éteint à l'état sauvage* lorsqu'il ne survit qu'en culture, en captivité ou dans le cadre d'une population (ou de populations) naturalisée(s), nettement en dehors de son ancienne aire de répartition. Un taxon est présumé *Éteint à l'état sauvage* lorsque des études détaillées menées dans ses habitats connus et/ou probables, à des périodes appropriées (rythme diurne, saisonnier, annuel), et dans l'ensemble de son aire de répartition historique n'ont pas permis de noter la présence d'un seul individu. Les études doivent être faites sur une durée adaptée au cycle et aux formes biologiques du taxon.

- **REGIONALEMENT ETEINT (RE)**

Catégorie assignée à un taxon lorsqu'il ne fait aucun doute que le dernier individu en mesure de se reproduire dans la région est mort ou a disparu à l'état sauvage dans cette région, ou encore, s'il s'agit d'un ancien taxon visiteur, lorsque le dernier individu est mort ou a disparu à l'état sauvage dans cette région. La limite de temps choisie pour inscrire un taxon dans la catégorie RE est laissée à la discrétion de l'autorité régionale pour la Liste rouge mais ne devrait habituellement pas être antérieure à l'année 1500 de notre ère.

- **EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION (CR)**

Un taxon est dit *En danger critique d'extinction* lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il remplit l'un des critères A à E correspondant à la catégorie *En danger critique d'extinction* et, en conséquence, qu'il est confronté à un risque extrêmement élevé d'extinction à l'état sauvage.

- **EN DANGER (EN)**

Un taxon est dit *En danger* lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il remplit l'un des critères A à E correspondant à la catégorie *En danger* et, en conséquence, qu'il est confronté à un risque très élevé d'extinction à l'état sauvage.

- **VULNÉRABLE (VU)**

Un taxon est dit *Vulnérable* lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il remplit l'un des critères A à E correspondant à la catégorie *Vulnérable* et en conséquence qu'il est confronté à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage.

- **QUASI MENACÉ (NT)**

Un taxon est dit *Quasi menacé* lorsqu'il a été évalué d'après les critères et ne remplit pas, pour l'instant, les critères des catégories *En danger critique d'extinction*, *En danger* ou *Vulnérable* mais qu'il est près de remplir les critères correspondant aux catégories du groupe *Menacé* ou qu'il les remplira probablement dans un proche avenir.

- **PRÉOCCUPATION MINEURE (LC)**

Un taxon est dit de *Préoccupation mineure* lorsqu'il a été évalué d'après les critères et ne remplit pas les critères des catégories *En danger critique d'extinction*, *En danger*, *Vulnérable* ou *Quasi menacé*. Dans cette catégorie sont inclus les taxons largement répandus et abondants.

- **DONNÉES INSUFFISANTES (DD)**

Un taxon entre dans la catégorie *Données insuffisantes* lorsqu'on ne dispose pas d'assez de données pour évaluer directement ou indirectement le risque d'extinction en fonction de sa distribution et/ou de l'état de sa population. Un taxon inscrit dans cette catégorie peut avoir fait l'objet d'études approfondies et sa biologie peut être bien connue, sans que l'on dispose pour autant de données pertinentes sur l'abondance et/ou la distribution. Il ne s'agit donc pas d'une catégorie *Menacé*. L'inscription d'un taxon dans cette catégorie indique qu'il est nécessaire de rassembler davantage de données et n'exclut pas la possibilité de démontrer, grâce à de futures recherches, que le taxon aurait pu être classé dans une catégorie *Menacé*. Il est impératif d'utiliser pleinement toutes les données disponibles. Dans de nombreux cas, le choix entre *Données insuffisantes* et une catégorie *Menacé* doit faire l'objet d'un examen très attentif. Si l'on soupçonne que l'aire de répartition d'un taxon est relativement circonscrite, s'il s'est écoulé un laps de temps considérable depuis la dernière observation du taxon, le choix d'une catégorie *Menacé* peut parfaitement se justifier.

- **NON ÉVALUÉ (NE)**

Un taxon est dit *Non évalué* lorsqu'il n'a pas encore été confronté aux critères.

- **NON APPLICABLE (NA)**

Cette catégorie regroupe les espèces pour lesquelles l'évaluation d'après les critères UICN n'est pas possible à un niveau régional (France). Il s'agit essentiellement des taxons introduits ou erratiques.

**NA<sup>a</sup>** : espèce non soumise à l'évaluation car introduite dans la période récente ;

**NA<sup>b</sup>** : espèce non soumise à l'évaluation car nicheuse occasionnelle ou marginale en métropole.

### ***Indice de rareté Nord-Pas-de-Calais [RAR\_NPDC]***

Les indices de rareté suivent ceux donnés par Orhant (2011). Néanmoins, afin de faciliter leur utilisation, leur format a été simplifié et homogénéisé selon le format suivant :

**E** : éteint dans le Nord – Pas-de-Calais ;

**RR** : très rare ;

**R** : rare ;

**AR** : assez rare ;

**PC** : peu commun ;

**AC** : assez commun ;

**C** : commun ;

**CC** : très commun ;

**D** : considéré comme douteux par Orhant (2011) et non repris dans son atlas.

Lorsqu'aucun indice n'est indiqué, il s'agit d'espèces non citées dans Orhant (2011) ou observées pour la première fois après la publication de son atlas. Dans ce dernier cas, l'indice de rareté est considéré comme inconnu.

### ***Espèces déterminantes ZNIEFF en Picardie [DET\_ZNIEFF\_PIC]***

Espèces considérées comme déterminantes ZNIEFF dans le cadre de la modernisation des ZNIEFF de la région Picardie.

**Z1**: espèces déterminantes.

### ***Insecte protégé en Île-de-France [IDF]***

**IDF1** : espèces inscrites à l'arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France complétant la liste nationale.

### ***Directive habitats-faune-flore [DH]***

Espèces inscrites à l'une des annexes II et/ou IV, de la directive européenne «habitats-faune-flore» (DH): 92/43/CEE (JOCE 22/07/1992 dernière modification 20/12/2006).

**II : Annexe 2** de la directive 92/43/CEE. Espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones spéciales de conservation.

**IV : Annexe 4** de la directive 92/43/CEE. Liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées.

### ***Convention de Berne [BERNE]***

Espèce inscrite à la convention de Bern du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la faune sauvage et du milieu naturel d'Europe (JORF du 28/08/1990 et



du 20/08/1996).

**II : Annexe 2.** Espèces de faune strictement protégées ;

**III : Annexe 3.** Espèces de faune protégées dont l'exploitation est réglementée.

***Envergure minimale [ENV\_MIN]***

Distance minimale observée en millimètres entre les deux apex des ailes antérieures, d'après Orhant, G., 2011.

***Envergure maximale [ENV\_MAX]***

Distance maximale observée en millimètres entre les deux apex des ailes antérieures, d'après Orhant, G., 2011.

***Génération [GEN]***

Nombre de générations d'imagos observées au cours d'une année complète d'après Orhant, G., 2011.

***Période de vol [VOL\_ORHANT]***

Période de l'année durant laquelle on peut observer les imagos d'après Orhant, G., 2011.

**I :** Janvier

**II :** Février

**III :** Mars

**IV :** Avril

**V :** Mai

**VI :** Juin

**VII :** Juillet

**VIII :** Août

**IX :** Septembre

**X :** Octobre

**XI** : Novembre

**XII** : Décembre

***Migrateur [MIGRATEUR]***

**Migrateur** : espèces indiquées comme migratrices dans le Nord – Pas-de-Calais d'après Orhant, G., 2011.

***Type de milieux [TYPE\_MILIEU\_ORHANT]***

Habitats où l'on peut observer l'espèce (sans indication de stade) d'après Orhant, G., 2011.

***Plantes hôtes [PLANTES\_HOTES]***

Plantes et autre sources de nourriture dont dépendent les chenilles pour se nourrir, d'après Orhant, G., 2011.

***Historique de l'espèce [HIST\_ORHANT]***

A défaut de disposer des dernières dates d'observations dans le Nord – Pas-de-Calais, l'historique des espèces est repris d'après Orhant, G., 2011 selon le schéma suivant :

**C/R** : Cité des anciens catalogues (Le Roi, 1874 ; Foucard, 1875 ; Paux, 1901)et retrouvé depuis.

**C/NR** : Cité des anciens catalogues et non retrouvé depuis.

**N** : Nouveau (remarque : aucun historique n'est indiqué pour les espèces récemment découvertes dans le Nord – Pas-de-Calais et non citées dans Orhant, 2011 ainsi que pour les taxons douteux).

### ***Stade larvaire [SL\_ORHANT]***

Calendrier d'observations des stades larvaires, d'après Orhant, G., 2011. Lorsque les larves nécessitent une à plusieurs années de développement, on indique la durée du développement larvaire et non la période à laquelle on peut observer les chenilles.

**I** : Janvier

**II** : Février

**III** : Mars

**IV** : Avril

**V** : Mai

**VI** : Juin

**VII** : Juillet

**VIII** : Août

**IX** : Septembre

**X** : Octobre

**XI** : Novembre

**XII** : Décembre

### ***Famille [Famille\_ORHANT], Taxon [NOM\_COMPLET\_ORHANT]***

Suite aux changements taxonomiques récents chez les Lepidoptera, les utilisateurs de l'Atlas de G. Orhant (2011) peuvent être déroutés face à la dernière version de TAX REF (9.0). Aussi, la classification et la nomenclature utilisées par Orhant (2011) sont indiquées ici pour faciliter les correspondances.

### ***[LEPINET\_59], [LEPINET\_62]***

Mentions des espèces sur le site de Mothiron, [www.lepinet.fr](http://www.lepinet.fr) au 1<sup>er</sup> juin 2016, respectivement dans le Nord et dans le Pas-de-Calais.

**Référentiels étrangers [ABF\_CODE\_UKMOTHS], [ABF\_CODE\_UKMOTHS\_2], [NOM\_SCIENTIFIQUE\_UKMOTHS], [Lepidoptera of Belgium]**

Afin de faciliter les comparaisons avec les observations faites en Angleterre et en Belgique, les noms des espèces présentes dans ces pays sont indiqués en accord avec la nomenclature des site Ukmoths ([www.ukmoths.org.uk](http://www.ukmoths.org.uk)) et Lepidoptera of Belgium (<http://www.phegea.org/Checklists/Lepidoptera/LepMain.htm>) respectivement. Sont également indiqués (d'après le site UKmoths):

- **ABH\_Code\_Ukmoths:** Numéro correspondant au catalogue "A checklist of the Lepidoptera of the British Isles" de Agassiz, D.J.L., Beavan, S.D. & Heckford R.J. 2013

- **BF\_Code\_Ukmoths:** Numéro correspondant au catalogue "A Recorder's Log Book or Label List of British Butterflies and Moths" de J.D. Bradley and D.S. Fletcher

**Bibliographie**

**FOUCARD A.**, 1875 - Catalogue méthodique et raisonné des Lépidoptères des environs de Douai (Nord). *Mém. Soc. Agric. Sci. Arts.* Douai, 12:499-623.

**LE ROI G.**, 1874- Catalogue des Lépidoptères du département du Nord. *Mém. Soc. Agric. Sci. Lille* 1:481-550

**ORHANT G.**, 2011 - Atlas des papillons de nuit du Nord-Pas-de-Calais. Lépidoptères Macrohétérocères. 484 pp., ill., Phot. Coul. S. WAMBEKE, cartes. G.D.E.A.M. 62.

**PAUX P.**, 1901- Les lépidoptères du département du Nord. *Bulletin scientifique de la France et de la Belgique*, 35:453-716.

**PICARDIE NATURE (Coord.)**, 2016. *Listes rouges régionales de la faune menacée de Picardie*. les Chiroptères, les Mammifères terrestres, les Mammifères marins, les Amphibiens/Reptiles, les Araignées "orbitèles", les Coccinelles, les Orthoptères, les Odonates, les Rhopalocères et Zygènes.

**UICN.**, 2001. Catégories et critères de l'UICN pour la liste rouge : Version 3.1. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. ii + 32pp.

**UICN.**, 2003. Lignes directrices pour l'application, au niveau régional, des critères de l'UICN pour la liste rouge. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. ii + 26pp.

**UICN.** 2012. Lignes directrices pour l'application des Critères de la Liste rouge de l'UICN aux niveaux régional et national : Version 4.0 . Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni : UICN. iv + 44pp. Originellement publié en tant que Guidelines for Application of IUCN Red List Criteria at Regional and National Levels: Version 4.0 (Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN, 2012).

**UICN France.**, 2011. Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées - Méthodologie de l'UICN & démarche d'élaboration. Paris, France. 60p.